

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2011 À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE  
« LE BIVOUAC »**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district #1  
Jim O'Brien, conseiller, district #2  
Michael Tuppert, conseiller, district #3  
Hélène Thibault, conseillère, district #4  
Jean Perron, conseiller, district #5  
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2011

**5. GESTION DES FINANCES**

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2011

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 novembre 2011

5.3 Autorisation de paiement - Décompte progressif #6 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / *Les Excavations Lafontaine inc.*

5.4 Autorisation de paiement - Décompte progressif #1 / Travaux pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial, rue Gauvin / *Transport L & R Martel inc.*

5.5 Autorisation de paiement - Décompte progressif #1 / Travaux pour la construction d'un nouveau trop-plein au poste Le Plateau / *Transport L & R Martel inc.*

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Dégrogation mineure sur la rue de la Tourelle, lot 466-P, adjacent aux lots 466-132, 466-118 et 466-112

6.3 Avis de motion – Règlement numéro 10510-2011 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2012

6.4 Adoption du second projet de Règlement numéro 10490-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération

6.5 Adoption du second projet de Règlement numéro 10500-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément »

6.6 Octroi de contrat / Entretien et surveillance de la patinoire municipale et des activités de glace, Saisons 2011-2012 / *Daniel Lavallée*

6.7 Octroi de contrat pour services professionnels / Refonte du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / *Patri-Arch*

6.8 Octroi de contrat / Entretien ménager 2012-2013 / *Larry Polnicky*

6.9 Octroi de contrat / Installation de deux pompes à la station de pompage principale / *Entreprises Paradis Paysagistes inc.*

- 6.10 Modification de l'entente de travail du contremaître aux travaux publics
- 6.11 Modification au contrat de travail du directeur général
- 6.12 Achat d'un bâtiment d'entreposage
- 6.13 Autorisation de signature / Effets bancaires
- 6.14 Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.15 Nomination d'un substitut – Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 6.16 Création d'un excédent de fonctionnement affecté aux engagements 2011
- 6.17 Établissement du calendrier des séances du conseil municipal 2012
- 6.18 Modification de la résolution 130-07-2011 / Achat de babillards / Correction du numéro de règlement d'emprunt
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 9. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201-12-2011**

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**202-12-2011**

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011 tel que déposé.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 03.

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2011**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de novembre 2011 et invite les membres du conseil à la consulter.

#### **5. GESTION DES FINANCES**

##### **5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2011**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 novembre 2011 et les invite à le consulter.

**203-12-2011**

##### **5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 novembre 2011**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 novembre 2011 totalisant 1 292 409,70 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1100712 à ENB 1100804.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 novembre 2011 totalisant une somme de 1 292 409,70 \$ et la liste des engagements ENB 1100712 à ENB 1100804, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**204-12-2011**

##### **5.3 Autorisation de paiement - Décompte progressif #6 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / *Les Excavations Lafontaine inc.***

ATTENDU la correspondance du 6 décembre 2011 de la firme d'ingénieurs CIMA+ recommandant le paiement du décompte progressif #6 relatif au projet de réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 18 957,17 \$ plus taxes à *Les Excavations Lafontaine inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10240-2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**205-12-2011**

**5.4 Autorisation de paiement - Décompte progressif #1 / Travaux pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial, rue Gauvin / Transport L & R Martel inc.**

ATTENDU la correspondance du 5 décembre 2011 de la firme d'ingénieurs CIMA+ recommandant le paiement du décompte progressif #1 relatif au projet de construction d'un nouvel émissaire pluvial, rue Gauvin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 46 400,21 \$ plus taxes à la firme *Transport L & R Martel inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10370-2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**206-12-2011**

**5.5 Autorisation de paiement - Décompte progressif #1 / Travaux pour la construction d'un nouveau trop-plein au poste Le Plateau / Transport L & R Martel inc.**

ATTENDU la correspondance du 5 décembre 2011 de la firme d'ingénieurs CIMA+ recommandant le paiement du décompte progressif #1 relatif au projet de construction d'un nouveau trop-plein pour le poste Le Plateau;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 127 371,90 \$ plus taxes à la firme *Transport L & R Martel inc.*

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt 10240-2010 et 10450-2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6. AFFAIRES COURANTES**

**207-12-2011**

**6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA**

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 24 novembre 2011, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**208-12-2011**

**6.2 Dérogation mineure sur la rue de la Tourelle, lot 466-P, adjacent aux lots 466-132, 466-118 et 466-112**

La demande vise le lotissement d'une partie de lot non conforme au Règlement de lotissement actuel.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant la partie de lot 466, adjacente aux lots 466-132, 466-118 et 466-112, laquelle vise à autoriser une opération cadastrale afin de permettre une subdivision de la partie de lot 466 pour créer un nouveau lot;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1.1.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 24 novembre 2011 et recommande au conseil municipal de l'accepter.

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur la partie de lot 466, adjacente aux lots 466-132, 466-118 et 466-112.

QUE cette dérogation ne devra pas créer préjudice aux terrains contigus lors de l'installation des systèmes de captation des eaux et de traitement des eaux usées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6.3 Avis de motion – Règlement numéro 10510-2011 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2012**

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement numéro 10510-2011 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2012.

209-12-2011

**6.4 Adoption du second projet de règlement numéro 10490-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et de hauteur spécifiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de permettre le logement bigénération;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné a été donné à la séance du conseil tenue le 6 septembre 2011;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 6 septembre 2011;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 octobre 2011 concernant ce projet de règlement;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU:

D'adopter le second projet de règlement numéro 10490-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin d'autoriser le logement bigénération, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

210-12-2011

**6.5 Adoption du second projet de Règlement numéro 10500-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément »**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et de hauteur spécifiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément »;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné a été donné à la séance du conseil tenue le 6 septembre 2011;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 6 septembre 2011;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 octobre 2011 concernant ce projet de règlement;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU:

D'adopter le second projet de Règlement numéro 10500-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de créer la zone 55-B et d'autoriser l'usage « ferme d'agrément », lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Le conseiller Jim O'Brien vote contre

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**211-12-2011**

**6.6 Octroi de contrat / Entretien et surveillance de la patinoire municipale et des activités de glace, Saisons 2011-2012 / Daniel Lavallée**

La Ville désire offrir à ses citoyens des activités de glace de tout genre pour la période hivernale. Elle désire donc mettre à la disposition de la population des patinoires municipales extérieures ainsi que le chalet des patineurs.

ATTENDU l'offre de services de monsieur Daniel Lavallée datée du 24 octobre 2011 pour effectuer, à contrat, la création et l'entretien des glaces des patinoires extérieures municipales ainsi que la surveillance du chalet des patineurs;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Lavallée lors des années antérieures;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de création et d'entretien des patinoires extérieures de la Ville ainsi que la surveillance du local des patineurs pour un montant de 10 800 \$, pour la saison 2011-2012, soit du 22 décembre 2011 au 11 mars 2012, selon les conditions mentionnées au contrat, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**212-12-2011**

**6.7 Octroi de contrat pour services professionnels / Refonte du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Patri-Arch**

Considérant la diversité des formes urbaines et architecturales sur tout son territoire ainsi que la nouvelle réalité des établissements permanents, la Ville désire procéder à une refonte de son Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de mieux encadrer son territoire.

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été faits pour une proposition de services professionnels afin de réaliser une refonte du Règlement relatif aux PIIA de la Ville;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 4 novembre 2011;

ATTENDU la grille d'évaluation préparée par le comité de sélection et datée du 8 novembre 2011;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par LE CONSEILLER Pierre Hallé  
APPUYÉ par Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Patri-Arch pour services professionnels afin de réaliser une refonte du Règlement relatif aux PIIA de la Ville et ce, conformément au devis d'appel d'offres et bordereau de soumission, pour un montant de 8 000 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**213-12-2011**

#### **6.8 Octroi de contrat / Entretien ménager 2012-2013 / Larry Polnicky**

Pour des raisons personnelles, le conseiller Jim O'Brien s'abstient de voter

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été faits pour le contrat d'entretien ménager 2012-2013;

ATTENDU QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU qu'une seule entreprise a déposé sa soumission à la date de fin de l'appel d'offres sur invitation le 17 novembre 2011, soit Larry Polnicky, à savoir :

<u>Année</u>	<u>Soumission (taxes incluses)</u>
2012	34 750 \$
2013	35 445 \$

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe) en date du 18 novembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à signer le contrat d'entretien ménager 2012-2013 avec l'entreprise Larry Polnicky pour un montant de 34 750 \$, taxes incluses, pour l'année 2012 et 35 445 \$, taxes incluses, pour l'année 2013, lequel contrat est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.



QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**214-12-2011**

**6.9 Octroi de contrat / Installation de deux pompes à la station de pompage principale / *Entreprises Paradis Paysagistes inc.***

Dans le cadre des travaux de réfection du poste de pompage principal, et suite au rejet de la soumission reçue le 11 octobre 2011 qui était de beaucoup supérieure à l'estimation de la firme d'ingénieurs CIMA+, la Ville a demandé de nouvelles soumissions pour l'installation de deux pompes à la station de pompage principale.

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées pour l'installation de deux pompes à la station de pompage principale;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 24 novembre 2011;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+ datées du 25 novembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à octroyer un contrat à la firme *Entreprises Paradis Paysagistes inc.* pour un montant de 375 293 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10470-2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**215-12-2011**

**6.10 Modification de l'entente de travail du contremaître aux travaux publics**

ATTENDU QUE l'entente de travail du contremaître aux travaux publics date de plusieurs années;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une mise à jour de cette entente;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté  
ET RÉSOLU :

DE procéder à une mise à jour de l'entente de travail du contremaître aux travaux publics;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**216-12-2011**

**6.11 Modification au contrat de travail du directeur général**

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'évaluation annuelle du directeur général;

ATTENDU QUE les attentes et objectifs ont été préalablement fixés au directeur général;

ATTENDU la satisfaction du conseil municipal en regard du rendement offert par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

DE modifier le contrat de travail du directeur général;

QUE le maire soit autorisé à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**217-12-2011**

**6.12 Achat d'un bâtiment d'entreposage**

La Ville désire procéder à l'achat d'un bâtiment d'entreposage afin de permettre l'entreposage des équipements des clubs nautiques et autre matériel.

ATTENDU que la Ville désire procéder à l'achat d'un bâtiment d'entreposage;

ATTENDU la soumission reçue de Bâtiments Futur pour un tel équipement et datée du 23 novembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à faire l'achat d'un bâtiment d'entreposage auprès de la firme Bâtiments Futur au montant de 20 900 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**218-12-2011**

**6.13 Autorisation de signature / Effets bancaires**

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de madame Hélène Thibault à titre de maire suppléant pour l'année 2012;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

D'autoriser madame Hélène Thibault à signer les chèques émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour l'année 2012, en remplacement de monsieur Michael Tuppert.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**219-12-2011**

**6.14 Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

ATTENDU la lettre de démission du 19 octobre dernier de monsieur Clément Lavoie au siège no 8 du CCU;

ATTENDU que le Comité désire combler la vacance du poste;

ATTENDU l'intérêt démontré par madame Julie Auclair de Fossambault-sur-le-Lac;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

De nommer madame Julie Auclair à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans et ce, à compter du 5 janvier 2012 jusqu'au 5 janvier 2014.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**220-12-2011**

**6.15 Nomination d'un substitut – Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)**

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un substitut pour représenter la Ville de Fossambault-sur-le-Lac auprès de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf lors d'absences de monsieur Jim O'Brien;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Michael Tuppert à titre de substitut auprès de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**221-12-2011**

**6.16 Création d'un excédent de fonctionnement affecté aux engagements 2011**

La Ville désire réserver les sommes nécessaires aux paiements de certains engagements 2011 à même l'excédent de fonctionnement de l'année financière.

ATTENDU que des engagements ont été autorisés en 2011;

ATTENDU que certains engagements demeurent en suspens en fin d'année 2011;

ATTENDU que les factures correspondantes ne sont pas toutes comptabilisées en fin d'exercice 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

DE créer un excédent de fonctionnement affecté au paiement des engagements 2011.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**222-12-2011**

#### **6.17 Établissement du calendrier des séances du conseil municipal 2012**

ATTENDU que selon l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la Ville a l'obligation d'établir le calendrier des séances régulières du conseil municipal au début de chaque année civile;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

DE procéder à l'établissement du calendrier 2012 des séances régulières du conseil municipal comme suit :

- 10 janvier 2012
- 7 février 2012
- 6 mars 2012
- 3 avril 2012
- 1<sup>er</sup> mai 2012
- 5 juin 2012
- 3 juillet 2012
- 7 août 2012
- 4 septembre 2012
- 2 octobre 2012
- 6 novembre 2012
- 4 décembre 2012
- 11 décembre 2012 (adoption du budget)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**223-12-2011**

#### **6.18 Modification de la résolution 130-07-2011 / Achat de babillards / Correction du numéro de règlement d'emprunt**

ATTENDU que suite à une erreur cléricale, il y a lieu de modifier la résolution 130-07-2011 adoptée le 5 juillet 2011 dans le but de corriger la source de financement, soit le numéro du règlement d'emprunt;

ATTENDU qu'au niveau des engagements, la dépense a été affectée au règlement d'emprunt correspondant à l'achat de babillards, soit le numéro 10370-2011, tel que prévu;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

De corriger le numéro du règlement d'emprunt indiqué à la résolution 130-07-2011 et qu'il soit inscrit : « *QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 10370-2011* ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7. PARTIE INFORMATIVE**

### **7.1 Adoption du budget 2012**

Monsieur le Maire informe la population que le budget 2012 sera adopté lors de la séance spéciale du conseil le mardi 13 décembre 2011 à 20 h, à la salle communautaire Le Bivouac.

### **7.2 Guignolée**

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'être généreux lors de la Guignolée qui aura lieu le dimanche 11 décembre prochain à compter de 11 h.

### **7.3 Chapelle Saint-Joseph-du-Lac**

Monsieur le Maire invite la population à passer devant la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac qui est illuminée, comme les Noël d'antan, pour la période des Fêtes.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

## **9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 50, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. L'octroi de contrat pour la refonte du PIIA
2. La définition du PIIA et du Plan d'urbanisme
3. L'aménagement de boîtes aux lettres pour la zone 31-C

Fin de la seconde période de questions à 21 h.

**224-12-2011**

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU de fermer cette session.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le président lève l'assemblée à 21 h.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier